

Annexe n° 2
VOUS ETES MAITRE DELEGUE EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE
(CDD)

Les zones pré-remplies sur l'espace Colibris correspondent aux informations connues à ce jour du Département de l'Enseignement Privé.

Il vous appartient, si vous le souhaitez, de les actualiser pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Ces informations seront utilisées par les chefs d'établissement tout au long de l'année scolaire lors de leurs recherches dans le vivier des suppléants.

Selon la (les) discipline(s) choisie(s), vous vous engagez à travailler indifféremment dans un collège privé et/ou dans un lycée privé, en voie générale et technologique et/ou professionnelle.

Points de vigilance

- Les chefs d'établissement consultent le vivier en fonction des choix de bassin(s) et de discipline(s) que vous exprimez.
- Tout **refus**, pour quelque motif que ce soit, **d'une proposition d'affectation** qui correspondrait à vos vœux de bassin(s) et de discipline(s) entraînera votre radiation du vivier, et donc l'impossibilité d'être recruté, ainsi que la suspension éventuelle des allocations pour perte d'emploi.

L'inscription dans le vivier des suppléants est en effet un engagement de votre part à accepter toutes les suppléances qui vous sont proposées en fonction des vœux que vous avez émis, qu'elles qu'en soient la durée et la quotité horaire.

Cumul d'activités

Si vous souhaitez exercer une autre activité rémunérée, en plus de votre fonction de maître délégué, vous devez obligatoirement adresser par courriel à l'adresse ce.depreplacement2d@ac-lille.fr, **une demande d'autorisation de cumul avant toute prise de fonction** (annexe intitulée : demande préalable d'autorisation de cumul d'activité à titre accessoire). Votre demande sera examinée au regard des textes régissant le cumul d'activités et de rémunérations.

Si vous exercez déjà une autre activité (y compris dans l'Education nationale), vous devez obligatoirement adresser à mes services, par courriel à l'adresse ce.depreplacement2d@ac-lille.fr, l'autorisation de cumul délivrée par votre employeur, ainsi qu'une copie de votre contrat.

Aucun cumul ne peut justifier un refus de suppléance.

Ressortissant de pays hors union européenne

Une copie du titre de séjour en cours de validité valant autorisation de travail est à adresser par voie électronique à l'adresse ce.depreplacement2d@ac-lille.fr.

Demande de radiation du vivier pour la rentrée scolaire 2024-2025

Si vous ne souhaitez plus être inscrit dans le vivier des suppléants, la nouvelle démarche dématérialisée mise en place sur l'espace Colibris ne vous concerne pas.

Dans ce cas, vous devez transmettre votre demande de radiation du vivier par courriel à l'adresse ce.depreplacement2d@ac-lille.fr.